

Convocation des Elus
le : **08 NOV 2021**
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 novembre 2021

**CONVENTION DE FOURNITURE A TITRE GRATUIT
DES RESSOURCES DES DÉPARTEMENTS DES YVELINES ET DES
HAUTS-DE-SEINE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
INTERDÉPARTEMENTAL
AVENANTS 2021**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-1, L.3211-2, L.3213-3, L.3213-4, L.5111-1 et suivants et L.5421-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2112-1, L. 2121-1, L.2125-1, L.2221-1,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines n°2016-CD-1-5241 du 5 février 2016 relative à la création et à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 5 février 2016 faisant suite au rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental n°16-7 relative à la création et à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines n°2016-CD-1-5439 du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 14 octobre 2016 faisant suite au rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental n°16-7 relative à la création et à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Acte de réception en préfecture
078-200052081-20211130-2021-EPI-CA-203-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021

interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les délibérations du Bureau de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine n°2017-EPI-B-17 en date du 24 mars 2017, ainsi que du Conseil d'administration n° 2018-EPI-CA-92 en date du 19 décembre 2018, 2019-EPI-CA-133 en date du 17 décembre 2019 et 2020-EPI-CA-169 du 15 décembre 2020,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission Administration générale, personnel entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

Considérant la nécessité d'actualiser les conventions conclues entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, définissant le type de ressources ainsi que leurs conditions de fourniture et de gestion,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : approuve les avenants n° 3 aux conventions de fourniture à titre gratuit des ressources des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine dans le cadre du transfert de la compétence d'archéologie préventive, annexés à la présente délibération (annexes 1 et 2).

ARTICLE 2 : approuve les avenants n° 4 aux conventions de fourniture à titre gratuit des ressources des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine dans le cadre du transfert de la gestion des opérations d'entretien et d'exploitation de la voirie, annexés à la présente délibération (annexes 3a, 3b et 4a, 4b).

ARTICLE 3 : autorise le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine à signer, au nom et pour le compte de l'Etablissement, les conventions visées aux articles 1 et 2 et tout acte nécessaire à leur exécution.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Pierre BÉDIER
Président du Conseil départemental
des Yvelines

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20211130-2021-EPI-CA-203-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021